

Fédération Française de TIR	COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU HAUT/RHIN	<i>E. MANGIN</i>
L.T.A.	Critérium des ECOLES de TIR 10 m 2023	2 janvier 2023

REGLEMENT

Le Critérium des Ecoles de tir 2023 est réservé aux jeunes tireurs qui tirent les épreuves selon le règlement des Ecoles de Tir. Le règlement complet des écoles de tir peut être consulté sur le site de la FFT.

Ce critérium est ouvert à tous les jeunes nés après le 01^{er} janvier 2009 et licenciés auprès de la FFT dans une société affiliée au Comité Départemental de Tir du Haut/RHIN.

Le critérium des Ecoles de Tir 2023 se tirera les mercredis après-midi.

Les disciplines retenues sont : CARABINE et PISTOLET 10 M.

Il se déroulera en 4 tours + 1 finale.

1. PROGRAMME DE TIR :

1.1 Tout le critérium se tirera selon le règlement des Ecoles de Tir 2023

Et obligatoirement sur ciblérie électronique.

POUSSINS nés après le 31.12.2012	10 minutes de préparation et d'essais et 30 balles de match en 40 minutes <u>debout</u> avec appui sur bloc ressort
BENJAMINS nés en 2011 et 2012	10 minutes de préparation et d'essais et 30 balles de match en 40 minutes Debout, support à assistance modulable
MINIMES nés en 2009 et 2010	10 minutes de préparation et d'essais et 40 balles de match en 50 minutes Debout sans appui

1.2 Les participants devront se munir de leur support ou potence réglementaires.

2. COMPTAGE DES POINTS

2.1 Le comptage des points en carabine se fera au 1/10^{ème} de point.

3. PROGRAMME et PLAN DE TIR :

3.1 Comme indiqué ci-dessus, le critérium se tirera les mercredis après-midi sur un ou plusieurs stands. Les sociétés participantes seront groupées par zones géographiques afin de limiter les déplacements.

Le CD Tir 68 établira un plan de tir pour chaque tour.

4. ARBITRAGE :

4.1 L'arbitrage sera assuré par des arbitres du CDT 68.

5. CLASSEMENTS :

5.1 Après chaque tour il sera établi un classement individuel et par équipes. Le classement individuel se fera **par catégorie sans distinction entre garçons et filles**. Pour le classement par équipes il sera tenu compte des trois meilleurs résultats de chaque société dans chaque catégorie.

5.2 Toutes les sociétés comptant au moins trois tireurs dans une catégorie et discipline seront classés, néanmoins pour figurer au classement final, l'équipe devra avoir été au complet au moins lors de 3 tours.

5.3 Le classement individuel avant la finale se fera selon la moyenne des trois meilleurs résultats de chaque tireur. Le classement par équipe avant la finale tiendra compte des 3 meilleurs résultats obtenus lors des 4 tours.

6. FINALE :

6.1 Un minimum des deux tiers des tireurs sera qualifié pour la finale. Le nombre de tireurs qualifiés dans chaque discipline et catégorie sera calculé au prorata du nombre d'inscrits. Ce nombre sera communiqué avec les résultats du 2^{ème} tour, mais seuls les tireurs ayant tiré au minimum 3 tours seront qualifiés pour la finale.

6.2 Le classement final individuel se fera par addition de la moyenne des trois meilleurs résultats obtenus lors des 4 tours de qualification, plus le score obtenu lors de la finale. Seuls les tireurs ayant participé à la finale seront classés.

6.3 Le classement final par équipe se fera en tenant compte des 3 meilleurs résultats obtenus lors des 4 tours de qualification, plus le score obtenu lors de la finale.

7. ENGAGEMENTS :

Droits d'engagement : **Individuel : voir sur le site des inscriptions**

Equipes : Gratuits

Délai d'engagement :

Suivant le site de la ligue

7. ENGAGEMENTS : (suite)

IMPORTANT :

Pour participer au critérium des Ecoles de Tir du Haut/RHIN, il n'est pas indispensable de posséder une Ecole de Tir déclarée. **Mais tous les tireurs devront être en possession de leur licence 2022/2023 et l'attestation parentale devra être en possession du Président de l'Association.** Il n'y aura pas de contrôle de licence lors de l'arrivée au pas de tir, car l'inscription sur le site de la ligue ne peut se faire sans licence.

8. FACTURATION :

A télécharger sur le site de la ligue

9. PALMARES :

Le palmarès sera envoyé à l'issue de chaque tour à toutes les sociétés participantes.

10. RECOMPENSES :

INDIVIDUELLES : 1 médaille aux 3 premiers de chaque catégorie.

11. PROGRAMME PREVISIONNEL DU CRITERIUM 2023

<i>1^{er} tour :</i>	<i>Mercredi 01 février 2023</i>
<i>2^{ème} tour :</i>	<i>Mercredi 01 mars 2023</i>
<i>3^{ème} tour :</i>	<i>Mercredi 05 avril 2023</i>
<i>4^{ème} tour :</i>	<i>Mercredi 17 mai 2023</i>

Finale : Mercredi 14 juin 2023 à Riedisheim, suivie de la remise des récompenses, ainsi qu'un goûter.

Attention : lors de la finale les points seront comptés au 1/10^{ème} de point dans les deux disciplines.

Pour mémoire :

Championnats du Haut/RHIN : samedi 11 mars 2023 à SIERENTZ
Championnats d'Alsace les 15 et 16 avril 2023 à KALTENHOUSE
Championnats de France du 26 mai au 29 mai 2023 à MONTBELIARD

ANNEXE

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES ECOLES DE TIR 2023

A diffuser à tous les entraîneurs, tireurs, accompagnateurs et parents afin d'éviter toutes discussions inutiles

1.1.4 PÉRIODE D'INSTALLATION ET AIDE EXTÉRIEURE

- Pour son installation au poste de tir, l'athlète peut disposer au maximum de 15 min (pour toutes les épreuves de précision carabine et pistolet) avant le début du temps de préparation et essais de 10 min. Il peut être assisté de son entraîneur.
- Les Juges-Arbitres contrôlent la conformité du support à assistance modulable.
- Une fois le tir commencé, le règlement est strictement appliqué (voir règle ISSF RTG article 6.11.1).

COACHING

Dans toutes les épreuves, le coaching non verbal est autorisé. Le règlement est strictement appliqué (voir règle ISSF RTG article 6.12.5). L'athlète pourra communiquer avec l'entraîneur après autorisation de l'arbitre du pas de tir. Afin que la conversation ne gêne pas les autres compétiteurs, elle se déroulera en dehors du pas de tir.

1.1.1 SECURITE

La sécurité impose que les armes soient toujours manipulées avec un maximum de précaution. Dans le cadre de l'utilisation de l'arme avec un support, le **pontet doit être FERMÉ** (Catégories Poussins et Benjamins).

1.1.10 MARQUAGES AU SOL

Les marquages au sol, quels qu'ils soient, ne sont plus autorisés. Un mètre (ou une règle graduée) pourra être posé(e) sur le sol, de même que des cartons. L'utilisation d'adhésifs est strictement INTERDITE.

1.1.13 CODE VESTIMENTAIRE

- ◆ Le code vestimentaire de la F.F.Tir s'applique intégralement aux écoles de tir, il est décrit dans le règlement de gestion sportive vie nationale à l'article A.1.2 pour les disciplines ISSF.
- ◆ Les sandales (hors tongs), les épaules nues sont autorisées.
- ◆ Les shorts et jupes sont autorisés à condition que leur longueur ne soit pas inférieure aux doigts tendus le long du corps. La règle ISSF Carabine 7.5.1.3 ne s'applique pas.

Tous les vêtements portés par les concurrents lors des compétitions devront être des tenues sportives appropriés pour les athlètes.

Pour toutes les disciplines, les tenues dites camouflage combat ou police sont interdites.

Pour les disciplines ISSF le port du jean bleu ou denim est interdit à tous niveaux. De ce fait interdit pour les écoles de tir.

Sont également interdits les shorts coupés à franges, les pantalons avec des pièces ou des trous.

Les jeans bleus sont interdits lors des compétitions des écoles de tir (critériums, championnats du Haut-Rhin, d'Alsace et des championnats de France), Sont également interdits sur le pas de tir : les téléphones mobiles ou autres appareils de communication, ainsi que les appareils portés au poignet (exemple : les montres connectées, ou téléphones même utilisés comme chronomètre).